

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE Samedi 1er décembre 2018

Une Assemblée Générale Extraordinaire de l'Association des Maires du Territoire de Belfort s'est déroulée le samedi 1^{er} décembre 2018 à 10h00 à la Maison des Communes, sous la présidence de M. Pierre REY.

Une quarantaine d'élus étaient présents.

A la tribune :

M. Pierre REY, Président de l'Association des Maires du Territoire de Belfort, Maire d'Autrechêne
Mme Monique DINET, 1^{ère} Vice-Présidente de l'Association des Maires du Territoire de Belfort, Maire de Chavanatte
M. Jean-Luc ANDERHUEBER, 2^{ème} Vice-Président de l'Association des Maires du Territoire de Belfort, Maire de St Germain-le-Châtelet



Après les remerciements d'usage, le Président, M. Pierre REY ouvre la séance.

1. Modification des statuts de l'Association

Malgré de nombreuses relances, certains élus ne se sont toujours pas acquités de leurs cotisations personnelles de 30€. Afin d'éviter ce problème de non-paiement et les relances successives, le Président propose à l'assemblée d'intégrer la cotisation personnelle des élus dans la cotisation versée par la collectivité. Cette nouvelle disposition implique la modification de l'article n°17 des statuts. Le Président invite les élus à se prononcer sur cette proposition.

M. Daniel FEURTEY, maire de DANJOUTIN et membre du Conseil d'Administration, prend la parole et explique que, selon lui, il est normal que les élus paient une partie de l'adhésion à l'AMF90 qui leur propose de nombreuses formations, des séminaires, et des événements dont ils bénéficient à prix réduit.

- **Un vote à main levée est organisé. Les nouveaux statuts sont adoptés par l'assemblée avec à 4 votes contre, 21 pour et 12 abstentions.**

2. Elections de nouveaux membres du Conseil d'administration

Le Président expose à l'assemblée qu'il convient de remplacer M. Bernard TENAILLON, démissionnaire, au Conseil d'Administration. Il explique également que, suite aux reproches qui

ont été formulés par M. Michel ZUMKELLER, député du Territoire de Belfort, lors de l'élection de M. Didier MATHIEU le 19 mars dernier, il a été décidé de procéder à une élection en bonne et due forme.

Mme Corinne COUDEREAU, maire de VALDOIE, prend la parole pour appuyer et soutenir les propos de M. le Député.

Le Président invite alors les élus désirant siéger au conseil d'administration à se faire connaître devant l'assemblée :

- Mme Sandrine LARCHER, maire de Delle, se lève afin de manifester son souhait de siéger au conseil d'administration contribuant ainsi à une plus grande présence féminine ;
- Mme Corinne COUDEREAU, Maire de Valdoie, renonce, quant à elle, à sa candidature ;
- M. Jean RACINE, maire de Recouvrance, se fait également connaître de l'assemblée.

M. Daniel FEURTEY prend alors la parole pour expliquer qu'il lui est également difficile de consacrer le temps nécessaire à l'association et qu'il souhaite se retirer du conseil d'administration.

- **Les élus à remplacer au sein du conseil d'administration passant au nombre de deux, Mme Sandrine LARCHER et M. Jean RACINE sont de fait élus par l'assemblée.**

3. Questions diverses : position de l'AMF90 quant à l'expansion de zones commerciales

M. Jean-Jacques DUPREZ, maire de LEBETAIN, souhaite poser une question à l'assemblée. En tant que membre désigné par l'association pour siéger à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC), ce dernier se demande quelle est la position de l'AMF90 sur l'implantation et l'expansion des zones commerciales.

Après divers avis exprimés notamment par le maire de Belfort, le maire de Valdoie et le maire de Danjoutin, l'assemblée conclue qu'il est difficile pour l'association de prendre une position globale, et qu'il s'agit davantage d'un cas par cas en fonction de la situation des communes et de leurs projets.

Il conviendrait donc, pour le représentant de l'AMF90, de se rapprocher des maires des communes concernées afin de déterminer au plus juste le bien fondé des projets en question et d'estimer leurs impacts sur la collectivité et la population.

4. Questions diverses : recensement des habitations endommagées par la sécheresse

Le Président présente un courrier envoyé par Mme Sandrine ROUGE de l'Association « Les oubliés de la Canicule » exposant la situation des habitations endommagées par la sécheresse de cet été. Elle sollicite l'AMF90 pour informer les communes de la procédure à suivre lorsque leurs administrés sont touchés par cette catastrophe.

Jugeant sa demande intéressante, le Président souhaiterait que les élus recensent les habitations de leurs communes présentant des fissures des suites de la sécheresse.

Après discussion, l'assemblée estime que l'AMF90 devrait effectivement prendre attache avec la Préfecture sur la procédure à suivre en cas de catastrophe naturelle, pour ensuite en informer les élus. Ces derniers pourront ensuite inviter leurs habitants à se manifester s'ils estiment être touchés pour cette situation, et les accompagner dans leur démarche.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 11h30.



Belfort, le 1^{er} décembre 2018

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'P. REY', written over a faint circular stamp.

Pierre REY